

PROGRAMME INTERREG NEXT ITALIE- TUNISIE

LE PREMIER APPEL À PROJETS STANDARDS

20 febbraio 2024

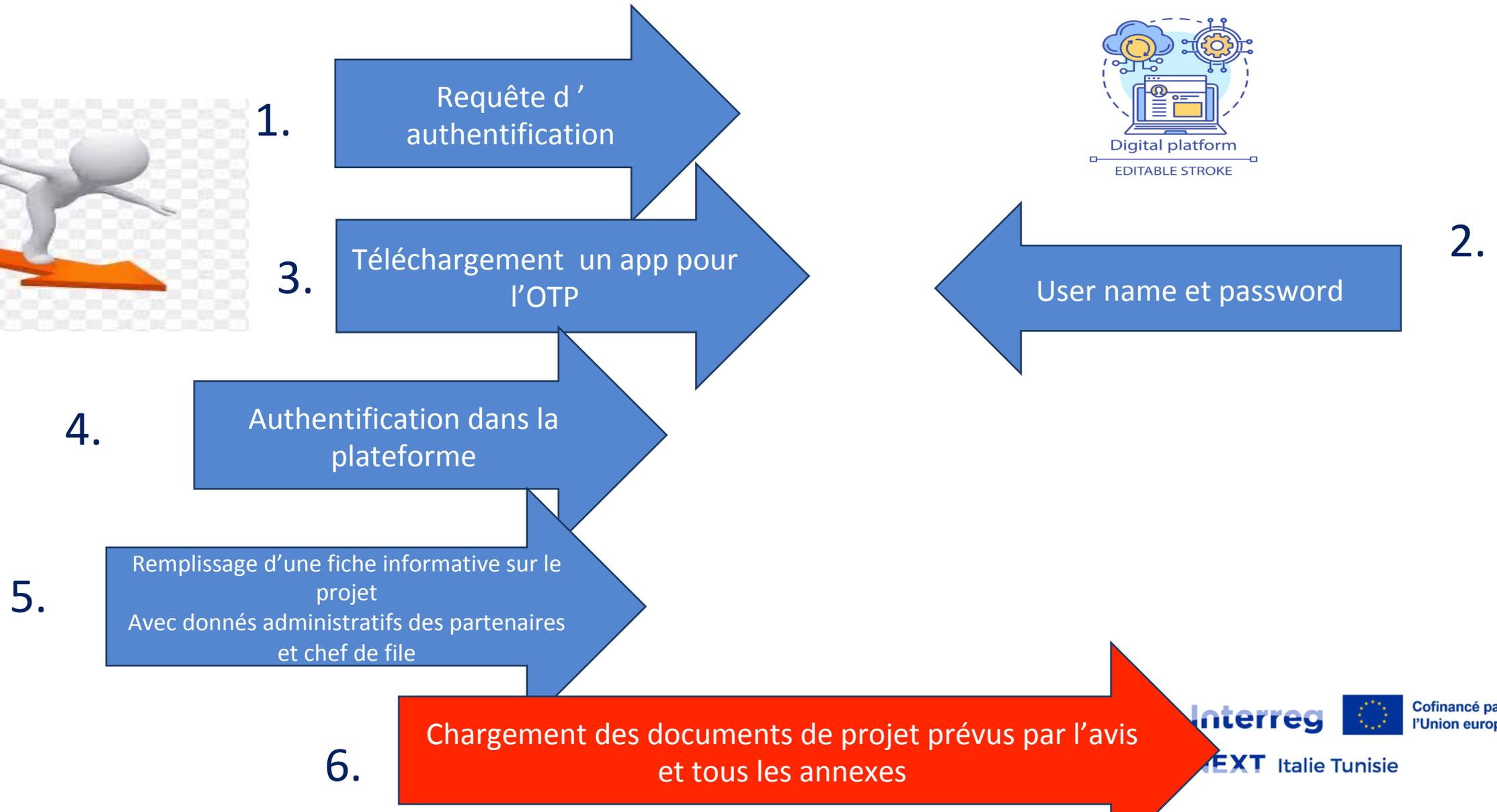
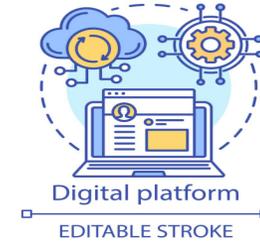
Le dépôt des dossiers de candidature

- ❑ La date limite pour le dépôt des candidatures est fixé sans délai le **2 mai 2024 (90 jours après la publication de l'avis sur le GURS)**
- ❑ Les candidatures peuvent être déposées uniquement à partir du **2 avril 2024** (60 jours après la publication de l'avis)
- ❑ Les candidatures et les documents nécessaires doivent être chargées sur une plateforme en ligne (en cours de finalisation)
- ❑ L'AdG vient d'adhérer à la plateforme en ligne, Jems (Joint Electronic Monitoring System) qui devra être adaptée aux besoins du programme et sera utilisée pour les activités de gestion des projets financés de cet avis et pour la présentation des projets des appels à venir



Veillez visiter régulièrement le site web du Programme
www.italietunisie.eu

La plateforme pour le dépôt de candidature



La plateforme de dépôt- certains remarques

La Requête d'authentification à la plateforme est demandé par le responsable de l'entité bénéficiaire/CF au nom d'une personne indiquée par lui, sans qu'une délégation spécifique doit être annexé à la demande.

Les données d'identification peuvent être utilisées pour toutes les propositions des projet que le sujet a l'intention de soumettre dans le rôle de Bénéficiaire/CF, toujours dans le respect des règles du programme

Si un organisme de recherche ou un département universitaire souhaite soumettre plusieurs projets, en tant que demandeur principal, à la faculté d'utiliser le même accès à la plateforme.

La plateforme de dépôt- certains remarques



Si tous les documents et annexes requis par l'avis ne sont pas chargés, la plateforme n'autorisera pas le dépôt de la proposition.

Mises à jour et informations spécifiques seront données sur le site web du programme : www.Italie.tunisie.eu

Les documents à déposer

Document	Qui
1. Formulaire de candidature (Annexe A) en version word et PDF	Bénéficiaire/chef de file
2. Budget (annexe B) en version word et PDF	Bénéficiaire/chef de file
3. Déclaration du Demandeur dûment signée, datée et tamponnée par le représentant légal du chef de projet (Annexe C)	Bénéficiaire/chef de file
4. Déclarations des Partenaires, dûment signées, datées et tamponnées par le représentant légal (Annexe D)	Tous les partenaires
Déclarations des partenaires associés datées, signées, le cas échéant). (Annexe E)	Tous les associés
6. Décret ou acte délibératif du Demandeur, ou autre délibération prouvant la décision formelle de l'organisme de gouvernance du Demandeur à présenter la candidature du projet (Annexe F).	Bénéficiaire/chef de file
7 Déclaration d'aide d'État (Annexe G)	Bénéficiaire/chef de file et partenaires publics et privés
8. Attestation de capacité et de conformité aux principes pour l'investissement (Annexe H) si prévu	Le Bénéficiaire/chef de file ou le partenaire responsable
9. Évaluation de la capacité financière (Annexe I)	Les sujets privés et les ONG
10. Grille d'auto-évaluation (Annexe J)	Bénéficiaire/chef de file
11. Copie (recto-verso) d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant légal du chef de file et de chaque partenaire du projet. (Annexe K)	Bénéficiaire/chef de file et partenaires
12. Statuts de l'organisation principale et des partenaires (copie conforme) (Annexe L)	Bénéficiaire/chef de file et partenaires
13. Les deux derniers budgets annuels approuvés. (Annexe M)	Bénéficiaire/chef de file et partenaires

Calendrier



CONTATTI



Programme Italie-Tunisie
www.italietunisie.eu



[@Programme.ItalieTunisie](https://www.facebook.com/Programme.ItalieTunisie)



[@ItalieTunisie](https://twitter.com/ItalieTunisie)